

Conformité de Linkello au EPrivacy

Qu'est ce que l'EPrivacy ?

Appelé règlement « vie privée et communications électroniques » en français, il complète le RGPD par des règles spécifiques qui s'appliquent au secteur des communications électroniques.

Il prévoit notamment l'obligation, sauf exception, de recueillir le consentement de l'utilisateur final avant toute opération d'écriture ou de lecture de cookies et autres traceurs.

La CNIL a adopté le 17 septembre 2020 des lignes directrices, complétées par une recommandation visant notamment à proposer des exemples de modalités pratiques du respect du droit applicable en la matière.

Conformité de Linkello au « EPrivacy »

La CNIL a indiqué que tous les cookies ayant pas pour finalité exclusive de permettre ou faciliter une communication par voie électronique ou étant strictement nécessaire à la fourniture d'un service de communication en ligne ainsi que certains traceurs de mesure d'audience dès lors qu'ils respectent certaines conditions ne nécessitent pas le consentement préalable de l'internaute.

Dans le document « Confidentialité-RGPD », nous listons les cookies que nous utilisons pour vous assurer le service et tous rentrent dans cette catégorie.

C'est pourquoi Linkello est conforme au EPrivacy dès sa conception.

Pour rappel : qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un fichier texte de petite taille susceptible d'être enregistré dans votre terminal (ordinateur, tablette, ou smartphone) lors de la consultation d'un site Web avec un logiciel de navigation. Votre navigateur le conservera une certaine durée et permet à son émetteur, pendant sa durée de validité, de reconnaître le terminal concerné à chaque fois que ce terminal accède au site.

- Les cookies de navigation (que nous utilisons)
- Les cookies de mesure d'audience (que nous utilisons dans le cadre dicté par la CNIL; voir document « Confidentialité - RGPD »)
- Les cookies de publicité (que nous n'utilisons pas)